



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MARS 2024



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge, tenue le 14 mars 2024 à 17 h 45, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents la conseillère et les conseillers suivants : Mme Blanche Boivin et MM. Sébastien Bazinet, Pierre Alexandre Morin, Alain Otto, Claude Paradis et Gilbert Therrien.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice générale, Mme Martine Vézina, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe par intérim, Mme Catherine Denis-Sarrazin, sont également présentes.

Cette séance est enregistrée et également disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, au lendemain de la séance.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 17 h 51. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Lacasse, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que préparé par la greffière, à savoir :

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Période de questions du public

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 3.1 Aucun sujet n'est présenté

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

- 4.1 Aucun sujet n'est présenté

109/14-03-2024



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MARS 2024

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- 5.1 Camping Sainte-Véronique – Régularisation de la bande riveraine – Cession des lots 6 537 784, 6 537 786, 6 537 788, 6 537 789, 6 537 935, 6 537 940 et 6 537 947 du cadastre du Québec – Signature d'un acte de cession – Remplacement de la résolution numéro 070/28-02-2024
- 5.2 Camping Sainte-Véronique – Signature d'un acte de consentement à modification cadastrale – Remplacement de la résolution 051/07-02-2024
- 5.3 Vente du lot 6 238 603 du cadastre du Québec – Chemin des Louveteaux – Report de la date de signature de l'acte de vente – Signature d'une modification à l'offre d'achat

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Aucun sujet n'est présenté

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Aucun sujet n'est présenté

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Aucun sujet n'est présenté

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

- 9.1 Aucun sujet n'est présenté

10. DIVERS

- 10.1 Appui au Comité « Le Train de la Séduction » et à l'Action Bénévole de la Rouge (ABR)

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de l'unanimité des membres du conseil s'ils sont tous présents, tout au long de la séance.

ADOPTÉE

1.5 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le conseiller Pierre Alexandre Morin déclare une apparence de conflit d'intérêts sur la résolution numéro 106/06-03-2024 adoptée lors de la séance ordinaire du 6 mars 2024, adoptée alors qu'il n'assistait pas à cette séance, puisqu'il siège sur le conseil d'administration du Comité Multi-Ressources de la Vallée de la Rivière-Rouge.

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est posée.

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté.

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 3.1 Aucun sujet n'est présenté.

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

- 4.1 Aucun sujet n'est présenté.



No de résolution
ou annotation

110/14-03-2024

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MARS 2024

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1 CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE – RÉGULARISATION DE LA BANDE RIVERAINE – CESSIION DES LOTS 6 537 784, 6 537 786, 6 537 788, 6 537 789, 6 537 935 6 537 940 et 6 537 947 DU CADASTRE DU QUÉBEC – SIGNATURE D'UN ACTE DE CESSIION – REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 070/28-02-2024

CONSIDÉRANT la résolution numéro 070/28-02-2024 adoptée lors de la séance extraordinaire du 28 février 2024;

CONSIDÉRANT que le lot 6 537 935 du cadastre du Québec doit être ajouté à l'acte de cession;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu de remplacer ladite résolution;

CONSIDÉRANT l'acte de vente intervenu entre 9441-9777 Québec inc. et la Ville de Rivière-Rouge le 11 mars 2022 concernant les lots 6 453 084, 6 453 086 et 6 453 088 du cadastre du Québec, circonscription de Labelle, concernant le Camping Sainte-Véronique;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge s'est conservé la propriété de la bande riveraine jonchant le ruisseau Jourdain afin d'en régulariser la situation avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), avant qu'elle puisse être cédée à 9441-9777 Québec inc.;

CONSIDÉRANT les actes intervenus entre la Ville de Rivière-Rouge et le MELCCFP le 28 février 2024 concernant les lots 6 537 784 et 6 537 786 à 6 537 789 du cadastre du Québec, par lesquels la Ville en est devenue propriétaire;

CONSIDÉRANT que ladite bande riveraine à être cédée est dorénavant composée des lots 6 537 784, 6 537 786, 6 537 788, 6 537 789, 6 537 935, 6 537 940 et 6 537 947 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 070/28-02-2024 adoptée par le conseil de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance extraordinaire du 28 février 2024.

Que la Ville de Rivière-Rouge cède les lots 6 537 784, 6 537 786, 6 537 788, 6 537 789, 6 537 935, 6 537 940 et 6 537 947 du cadastre du Québec, circonscription de Labelle à 9441-9777 Québec inc., pour la somme d'un dollar que 9441-9777 Québec inc. reconnaît avoir déjà reçu le 11 mars 2022 et autre considération, conditionnellement à ce qui suit.

Que l'acte de cession inclus une servitude réelle et perpétuelle contre le lot 6 537 935 du cadastre du Québec pour la passerelle qui s'y trouve, incluant notamment le droit d'accès, d'usage, de passage, d'entretien et de remplacement, et l'installation d'estacade(s) visant à contrer le myriophylle à épi et d'affiches informatives ainsi que l'établissement d'une propriété superficielle pour les ouvrages et infrastructures qui s'y trouve actuellement, notamment la passerelle et ses points d'ancrage.

Que l'acte de cession inclus un engagement de 9441-9777 Québec inc. à collaborer avec le cédant et l'arpenteur-géomètre mandaté pour procéder aux opérations cadastrales visant à réunir tous les cadastres contigus lui appartenant pour ne former qu'un seul lot côté rivière, un seul lot côté lac et un seul lot côté montagne, afin de se conformer à la réglementation municipale.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MARS 2024

Que l'acte de cession inclus un engagement de la Ville de Rivière-Rouge de céder les lots 6 537 939, 6 537 944, 6 537 945 et 6 537 948, constituant des portions du ruisseau Jourdain, au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), ou à défaut, à 9441-9777 Québec inc. pour la somme d'un dollar, qui s'y oblige réciproquement.

Que le notaire, Me Ghislain Poudrier, soit mandaté pour instrumenter l'acte de cession à intervenir.

Que le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice générale, ou la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier, incluant notamment l'acte de cession.

Que les dépenses soient prises à même le budget de la Ville.

ADOPTÉE

111/14-03-2024

5.2 CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE – SIGNATURE D'UN ACTE DE CONSENTEMENT À MODIFICATION CADASTRALE – REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION 051/07-02-2024

CONSIDÉRANT la résolution numéro 051/07-02-2024, adoptée lors de la séance ordinaire du 7 février 2024;

CONSIDÉRANT que le projet d'acte de consentement à modification cadastrale a été modifié, lequel vise à renuméroter le lot 6 453 084 en deux nouveaux lots, soit les lots 6 614 064 et 6 552 416 du cadastre du Québec, la Ville conservant contre ces nouveaux lots toutes les hypothèques qu'elle détient notamment contre le lot 6 453 084;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 051/07-20-2024.

D'autoriser la signature d'un acte de consentement à modification cadastrale entre la Ville de Rivière-Rouge et 9441-9777 Québec inc. visant à renuméroter le lot 6 453 084 en deux nouveaux lots, soit les lots 6 614 064 et 6 552 416 du cadastre du Québec, selon le nouveau projet d'acte soumis à la considération du conseil.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe par intérim, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution et que la greffière soit mandatée pour en assurer le suivi.

ADOPTÉE

112/14-03-2024

5.3 VENTE DU LOT 6 238 603 DU CADASTRE DU QUÉBEC – CHEMIN DES LOUVETEAUX – REPORT DE LA DATE DE SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE – SIGNATURE D'UNE MODIFICATION À L'OFFRE D'ACHAT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 446/18-12-2023 adoptée lors de la 2^e séance extraordinaire du 18 décembre 2023, autorisant la vente du lot 6 238 603 du cadastre du Québec;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MARS 2024

CONSIDÉRANT que les parties désirent modifier la date limite pour la signature de l'acte de vente et l'occupation des lieux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer le formulaire de modification numéro MO67887, visant à reporter la date limite pour la signature de l'acte de vente et l'occupation des lieux concernant le lot 6 238 603 du cadastre du Québec au 28 mars 2024.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun sujet n'est présenté.

10. DIVERS

10.1 APPUI AU COMITÉ « LE TRAIN DE LA SÉDUCTION » ET À L'ACTION BÉNÉVOLE DE LA ROUGE (ABR)

CONSIDÉRANT la demande du Comité « Le Train de la Séduction » et de l'organisme Action Bénévole de la Rouge (ABR) de les appuyer dans leurs démarches visant la création d'initiatives qui aideront à renforcer l'attraction, la rétention et/ou le recrutement de nouvelles ressources humaines pour l'urgence de l'hôpital de Rivière-Rouge;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que la Ville de Rivière-Rouge donne son appui au Comité « Le Train de la Séduction » et à l'Action Bénévole de la Rouge (ABR) pour leurs démarches de création d'initiatives qui aideront à renforcer l'attraction, la rétention et/ou le recrutement de nouvelles ressources humaines pour l'urgence de l'hôpital de Rivière-Rouge.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, une lettre d'appui.

ADOPTÉE

113/14-03-2024



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MARS 2024

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est posée.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Pierre Alexandre Morin, M. Denis Lacasse, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 17 h 58.

Denis Lacasse
Maire

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale
adjointe par intérim

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Lacasse, maire